

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal – Décision du Maire

OBJET : N° D24-08-29 AVENANT N°39 AU MARCHÉ PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET EXTENSION D'UN ENSEMBLE BATI POUR Y LOGER LA MAISON DES ASSOCIATIONS.

Le Maire de Castillon-la-Bataille,
Vu l'article L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal N° L 20-06/03-17/AG du 15 juin 2020 relative aux délégations consenties au Maire pendant son mandat par le Conseil Municipal,
Vu l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique relatif aux marchés à procédures adaptées
Vu l'article L2194-1 relatif aux modifications des marchés publics sans nouvelle procédure,
Vu l'article L2125-1 du Code de la Commande Publique relatif à l'accord cadre,
Vu la décision D23-07-21 relative à l'attribution du marché public à procédure adaptée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de la Maison des Associations
Considérant que les modifications du marché public ne sont pas substantielles,

Décide

Article 1 : Les mentions supplémentaires sont ajoutées au marché public à procédure adaptée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de la Maison des Associations, lot 2 :

- la durée de chaque lot est précisée sur le planning comme indiqué dans l'article 4.1 alinéa 1 du Règlement de la Consultation
- les dates indiquées au planning fixent les début et fin d'intervention pour chaque lot

Article 2: Monsieur le Maire et Madame la Receveuse Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3: La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Libourne. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine assemblée.

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal
Le 30 juillet 2024

Le Maire
Jacques Breillat



Accusé de réception en préfecture
033 213301038-20240730-D240829-AR
Date de télétransmission : 07/08/2024
Date de réception préfecture : 07/08/2024



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 39

**VALANT ORDRE DE SERVICE EN CONFORMITÉ AVEC LES DÉLAIS DÉTERMINÉS DANS LE
PLANNING DES TRAVAUX**

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Ville de Castillon la Bataille

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Eurovia Aquitaine (lot 02)

C - Objet du marché public

Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Construction d'une maison des Associations – lot 02

Date de la notification du marché public 13 juillet 2023

Durée d'exécution du marché public : CF PLANNING DES TRAVAUX

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA :0,2.....
- Montant HT : 38.950,58€ (lot 02)
- Montant TTC : ...46 740,70€ ttc (lot 02).....

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :
(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Le marché se réfère au Code de la Commande publique et vise le CCAG Travaux comme indiqué dans les articles 4 et 14 du règlement de la consultation

Le marché débute à compter de sa notification au titulaire comme indiqué dans l'article 4.1 alinéa 2 du règlement de la consultation

La durée de chaque lot est précisée sur le planning comme indiqué dans l'article 4.1 alinéa 1 du règlement de la consultation

Les dates indiquées au planning fixent les début et fin d'intervention pour chaque lot (planning initial 096 en date du 29 mars 2023). Le planning est recalé (planning 096 du 1 mai 2024)

Les prix sont forfaitaires et fermes comme indiqué dans l'article 4.5 du Règlement de la consultation

Aucune garantie financière n'est demandée conformément aux documents du marché.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cochez la case correspondante.)

☒ Non

☐ Oui

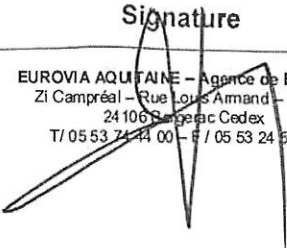
Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT : ...
- Montant TTC :

E - Signature du titulaire du marché public

	Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Eurovia	M. SAUVAGEOT Philippe Chef d'Agence	Bergerac, Le 28 juin 2024	EUROVIA AQUITAINE - Agence de Bergerac ZI Campréal - Rue Louis Armand - BP628 24106 Bergerac Cedex T/05 53 74 44 00 - F/05 53 24 56 54 

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

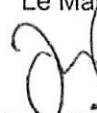
Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Castillon la Bataille , le 30 juillet 2024

Signature

Le Maire


Jacques BREILLAT


G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans e cadre. l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

le 31 juillet 2024 à 10h12

EUROVIA AQUITAINE – Agence de Bergerac
Zi Campréal – Rue Louis Armand – BP628
24108 Bergerac Cedex
T/ 05 53 74 44 00 – F / 05 53 24 56 54

Date de mise à jour : 01/04/2019.

EXE10 – Avenant

Maison des Associations

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20240730-D240829-AR
Date de télétransmission : 07/08/2024
Date de réception préfecture : 07/08/2024